

Décision n° 2024-1663
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 17 juillet 2024
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 17 juillet 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Franck TARRIER
Directeur Mobile et Innovation

Annexe à la décision n° 2024-1663
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 17 juillet 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199213000	BIOPARK BY SANOFI	31 TOULOUSE	3 UHF
199505424	SNCF RESEAU	57 FLORANGE	1 UHF
199506674	SNCF RESEAU	57 METZ	1 UHF
199600335	SNCF RESEAU	57 METZ	1 UHF
199600416	SNCF RESEAU	57 METZ	1 UHF
199701508	SNCF RESEAU	57 HAGONDANGE	1 UHF
199701510	SNCF RESEAU	57 HAGONDANGE	1 UHF
199802203	BIOMERIEUX SA	01 ST VULBAS	1 UHF
201200231	SERIS SECURITY	67 STRASBOURG	1 UHF
201201539	SERIS SECURITY	45 ORLEANS	2 UHF
201300387	SERIS SECURITY	08 MOUZON	2 UHF
201302688	SERIS SECURITY	35 RENNES	1 UHF
201302691	SERIS SECURITY	37 TOURS	1 UHF
201600051	LYCEE TECHNOLOGIQUE PIERRE DE COUBERTIN	77 MEAUX	1 UHF
202102684	RAZEL-BEC	75 PARIS 13	4 UHF
202202946	SOLUMAT	75 PARIS 9	1 UHF
202203644	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	75 PARIS 13	1 UHF
202301965	SOLUMAT	75 PARIS 13	3 UHF
202301995	SOLUMAT	06 NICE	6 UHF
202302841	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	49 ANGERS	1 UHF
202303310	SOLUMAT	75 PARIS 12	1 UHF